

GUIDE

DIPLÔME DEDS

pour les titulaires d'un Diplôme d'enseignement pour le degré primaire reconnu par la CDIP

AYANTS DROIT

La personne titulaire d'un Diplôme d'enseignement pour le degré primaire reconnu par la CDIP peut accéder au Master en enseignement pour le degré secondaire I (formation menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I – DEDS) par le biais d'une formation « passerelle » adaptée.

PRINCIPES

Le/la candidat·e qui emprunte cette passerelle doit remplir les exigences de la formation DEDS ; seule l'exigence des trois (à quatre) disciplines d'enseignement n'est pas requise puisque le/la candidat·e doit se former pour **deux** disciplines (avec une formation disciplinaire entre 60 et 80 crédits ECTS au maximum, soit deux programmes à 30 crédits ECTS ou un programme à 50 crédits ECTS et l'autre à 30 crédits ECTS).

Pour la formation disciplinaire aucune équivalence ne peut être accordée de manière automatique. Les départements qui prennent la formation sont compétents pour déterminer les éventuels acquis à reconnaître dans le cadre du cursus.

La formation disciplinaire est placée sous la responsabilité des différentes facultés. Il convient donc de se référer aux exigences spécifiques de chaque programme d'études.

Pour la formation en sciences de l'éducation et didactique (120 crédits ECTS dont 30 crédits ECTS se déroulent au niveau Bachelor dans la formation « classique »), des reconnaissances basées sur le Diplôme d'enseignement pour le degré primaire peuvent être faites à hauteur de 49 crédits ECTS (en vert dans le programme de formation ci-après).

En entamant la formation, le/la candidat·e accepte les exigences du programme, notamment la présence à 100% tant pour les cours que pour les stages.

CONTENU DE LA FORMATION

Pour le/la titulaire du DEDP de l'Université de Fribourg, la seule unité d'enseignement à suivre au niveau Bachelor (outre la formation dans les programmes disciplinaires) est la suivante :

Sciences de l'éducation et didactique (programme Bachelor)	Crédits ECTS
F24.00113 - Stage en responsabilité partagée - B3	Intersemestre hiver 5
F24.00000 - Autres unités d'enseignement du programme Bachelor	25

Ce stage est à suivre en parallèle avec les deux cours de didactique prestés dans les programmes disciplinaires.

Modules et unités d'enseignement	Année	Semestre	Crédits ECTS
Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires			18
<i>Didactique disciplinaire (2 crédits ECTS pour chaque UE)</i>			4
F24.00837 - Didactique Activités créatrices - Master	M1	SA+SP	
F24.00621 - Didactique Allemand langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00731 - Didactique Allemand langue maternelle - Master	M1	SA+SP	
F24.00734 - Didactique Anglais - Master	M1	SA+SP	
F24.00822 - Didactique Arts visuels - Master	M1	SA+SP	
F24.00829 - Didactique Economie familiale - Master	M1	SA+SP	
F24.00885 - Didactique Education numérique - Master	M1	SA+SP	
F24.00747 - Didactique Education physique - Master	M1	SA+SP	
F24.00767 - Didactique Ethique et cultures religieuses - Master	M1	SA+SP	
F24.00648 - Didactique Français - Master	M1	SA+SP	
F24.00732 - Didactique Français langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00678 - Didactique Géographie - Master	M1	SA+SP	
F24.00737 - Didactique Grec - Master	M1	SA+SP	
F24.00748 - Didactique Histoire - Master	M1	SA+SP	
F24.00769 - Didactique Italien langue maternelle - Master	M1	SA+SP	
F24.00786 - Didactique Italien langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00788 - Didactique Latin - Master	M1	SA+SP	
F24.00684 - Didactique Mathématiques - Master	M1	SA+SP	
F24.00756 - Didactique Musique - Master	M1	SA+SP	
F24.00801 - Didactique Sciences de la nature - Master	M1	SA+SP	
F24.00608 - Complément didactique - Master	M1	SA+SP	2
* F24.00590 - Didactique générale – Master	M1	SA	2
F24.00820 - Stage en responsabilité partagée - M1	M1	SA+SP	6
* F24.00729 - Expertise et évaluation pédagogique	M1	SP	1
* F24.00968 - Scénario numérique didactique	M2	SA	1
F24.00744 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2	M2	SA	2
Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques			15
* F24.00807 - Gestion de classe	M1	SA	2
F24.00693 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1	M1	SA	2
* F24.01044 - Adolescence et scolarité	M1	SP	3
F24.00814 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1	M1	SP	1
* F24.00862 - Diagnostic et conseil pédagogiques	M2	SA	2
* F24.00863 - Difficultés d'apprentissage	M2	SA	2
* F24.01002 - École et pédagogie inclusives	M2	SA	3

Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels				15
F24.00696 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1	M1	SA	1	
* F24.00726 - Analyse des conditions de travail et approche réflexive du métier	M1	SA	1	
F24.00969 - Analyse de pratiques I	M1	SP	2	
F24.00754 - Stage en responsabilité partagée - M1	M1	SP	2	
F24.00815 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1	M1	SP	2	
F24.00746 - Analyse de pratiques II	M2	SA	1	
F24.00755 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2	M2	SA	6	

Modules et unités d'enseignement	Année	Semestre	Crédits ECTS
Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche			12
* F24.01004 - Initiation à la recherche en éducation	M1	SA+SP	6
* F24.00727 - Colloque de recherche 1	M1	SA	1
* F24.00728 - Séminaire d'accompagnement du mémoire	M1	SA	1
* F24.01042 - Mesure et évaluation	M1	SP	2
* F24.00745 - Méthodes d'analyse de données	M2	SA	1
* F24.00749 - Colloque de recherche 2	M2	SA	1
Mémoire de Master			30

Remarque : * Cours pouvant faire l'objet d'une troisième tentative (art. 24 al. 4 du Règlement des études)

M1 : 1^{ère} année master / M2 : 2^{ème} année master

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule sur trois semestres et est par conséquent partiellement allégée en raison des reconnaissances d'unités d'enseignement. Il est vivement recommandé de débuter le mémoire de Master dès l'entrée en formation (il ne peut que difficilement se réaliser sur une période condensée).

STAGES

Par rapport au cursus « régulier » les stages M1 sont partiellement reconnus. Il reste toutefois à valider :

- *F24.00754 - Stage en responsabilité partagée – M1*
 - 2 crédits ECTS : **16 unités d'enseignement** à répartir de manière égale dans les deux disciplines d'enseignement.
- *F24.00693 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1*
F24.00815 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1
 - 4 crédits ECTS : **30 unités d'enseignement** à répartir selon les besoins identifiés du de/la stagiaire, d'entente avec ses PraFo.

Le stage M2 peut être réalisé en emploi pour autant que l'étudiant·e soit engagé·e pour la(les) discipline(s) concernée(s) dans un CO ou une OS du canton de Fribourg et que le Centre – en accord avec la CDCO – trouve un·e praticien·ne-formateur/trice (PraFo) disponible pour encadrer le/la stagiaire.

- *F24.00744 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2*
F24.00755 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2
→ 6 crédits ECTS : **54 unités d'enseignement** à répartir de manière égale dans les trois disciplines d'enseignement.

Les exigences concernant les rapports de stage (du/de la stagiaire et du/de la PraFo) sont similaires à celles d'un stage réalisé dans le cursus de base.

A noter que 9 crédits ECTS correspondent à la pratique d'enseignement servant de base empirique pour le mémoire de Master.

ALTERNATIVE

Le/la candidat·e qui souhaite se former pour trois (à quatre) disciplines d'enseignement – ou dont la combinaison des deux disciplines dépasse les 80 crédits ECTS – a la possibilité d'envisager le cursus par le biais d'une nouvelle formation de niveau Bachelor puis Master. Dans ce cas de figure, les crédits mentionnés en vert ci-dessus pourront faire l'objet d'une reconnaissance formelle afin que la personne en soit dispensée.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le/la candidat·e doit s'inscrire auprès du Service d'admission et d'inscription de l'Université de Fribourg, au plus tard **jusqu'au 30 avril précédent** l'entrée en formation. L'admission tardive n'est pas autorisée pour ce programme.

Une fois immatriculé·e, l'étudiant·e fait une demande de reconnaissance d'acquis formels auprès du secrétariat du département.